

Conférence des métiers : les 183 euros contre une CCUE ? Un marché de dupes !

Paris, le 22 février 2022

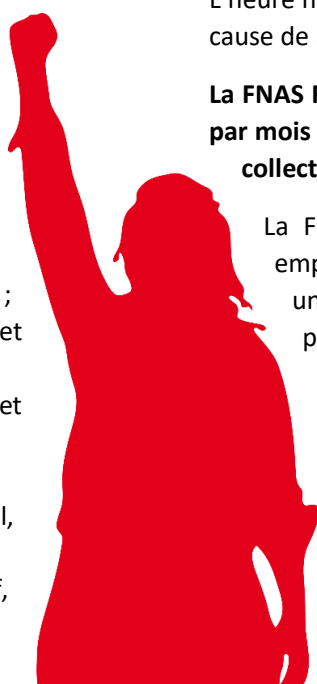
Vendredi 18 février 2022, s'est tenue la conférence des métiers de l'accompagnement social et médico-social. Le Premier ministre, monsieur Jean Castex, a annoncé un investissement de près de 1,3 milliards d'euros par an visant à revaloriser les salaires des professionnels de la filière socio-éducative (secteur handicap, protection de l'enfance, hébergement, autonomie, etc.).

Par ailleurs, 500 millions d'euros supplémentaires seront mis sur la table pour « moderniser les grilles salariales » (380 millions pour l'Etat et 120 millions pour les départements) dans le but de construire une convention collective unique étendue à marche forcée, autrement dit, d'ici 2 ans.

Des annonces en grande pompe, floues et qui laissent les salariés dans la perplexité. Pourquoi tous les salariés des établissements ne sont pas concernés par la revalorisation de 183 euros net, comme dans les EHPADs par exemple ? Ce traitement inégalitaire est organisé sciemment. Il était inscrit dans l'accord de méthode Laforcade, annonceur de cette conférence des métiers.

Concrètement, et sans surprise, le gouvernement annonce, comme prévu dans l'accord de méthode Laforcade, étendre les 183 € net mensuels, issus du Ségur, aux professionnels suivants :

- les éducateurs spécialisés ou techniques ;
- les encadrants éducatifs de nuit ;
- les éducateurs de jeunes enfants ;
- les moniteurs-éducateurs ;
- les moniteurs d'atelier ;
- les chefs d'atelier ;
- les moniteurs de jardin d'enfants ;
- les moniteurs d'enseignement ménager ;
- les techniciens de l'intervention sociale et familiale ;
- les conseillers en économie sociale et familiale ;
- les psychologues ;
- les cadres de service éducatif et social, paramédical ;
- les chefs de service éducatif, pédagogique et social, paramédical.



Pour la FNAS FO, nous sommes encore loin du compte ! Puisque seulement 140 000 salariés seront concernés par cette revalorisation.

Par ailleurs, nous ne sommes pas dupes sur le fait que ces revalorisations salariales demeurent une réponse à court terme car c'est bien le projet de fusion des conventions collectives 51 et 66/79/CHRS des employeurs qui a été acté par le gouvernement lors de cette conférence et qui est maintenant en marche pour aboutir à une convention collective unique étendue qui va bouleverser les coefficients et les classifications.

À la FNAS FO, nous ne voulons pas de l'instauration du salaire au mérite, de l'évaluation des compétences en lieu et place du respect des diplômes, des qualifications et de l'ancienneté garants de l'égalité salariale. Nous restons fermement opposés au projet de critères classants dont certains ne pourront jamais être atteints. Comment peut-on en effet atteindre « une parfaite maîtrise » de son travail ou encore maîtriser son travail « au-delà des attentes et apporter des innovations » ?

L'heure n'est certainement pas à la casse des conventions collectives et à la mise en place d'une convention collective unique synonyme de baisse des droits conventionnels.

L'heure n'est certainement pas non plus à la remise en cause de l'égalité salariale et des grilles de salaires.

La FNAS FO dénonce ce marché de dupes : 183 € net par mois pour certains et la casse de nos conventions collectives existantes, 66/79/CHRS et 51.

La FNAS FO dénonce le passage en force des employeurs et du gouvernement qui souhaitent une convention collective unique étendue le plus rapidement possible au mépris des organisations syndicales et de la liberté de négociation.

Les salariés pourront toujours compter sur la FNAS FO pour résister et défendre comme toujours leurs intérêts matériels et moraux.

Elle continue de revendiquer 183 euros net pour tous sans contrepartie.